

Intra CL

## Public

1 groupe d'agents

## Modalités pratiques

2 journées - en présentiel  
Calendrier - Lieux -  
Modalités d'accès :  
Planification sur le site  
EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi  
des programmations et  
des planning sur  
[www.egoc.org](http://www.egoc.org)

## Catégorie

Chantiers locaux

## Tarifs

## Modalités d'animation

## Formateur

Christiany Damien

## Effectif

## Taux de satisfaction

## Tarif / Coût stagiaire

# Comprendre l'intercommunalité et son contexte réglementaire et financier

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

## Objectif professionnel

Comprendre l'intercommunalité et son contexte réglementaire et financier

## Contenu

En terme de formation, nous privilégions, d'un point de vue pédagogique, les axes suivants :

- Un fil conducteur sous forme de support PPT adressé au moins 10 jours avant le début de formation ;
- Pour chaque concept : un retour d'expérience concret permettant d'étayer concrètement les enjeux et la portée des idées développées (ex : présentation d'une analyse financière permettant de comprendre l'intérêt d'un transfert de compétence en matière extrascolaire) ;
- Le développement d'exemples de missions réalisées dans le département au sein duquel est organisée la formation. En l'espèce, trois exemples pourront être développés :
  - Les enjeux du transfert de la compétence « dispositif de réussite éducative » au sein de la CC du Pays de Dol et de la baie du Mont Saint Michel (35) ;
  - Les conséquences de la rétrocession des activités périscolaires aux communes membres au sein de la CC Liffré Cormier (35) ;
  - Analyse d'un projet de transfert de compétence enfance jeunesse au sein de la CC de Brocéliande (35)

## JOUR 1.

### 1. Présentation générale des éléments de contexte :

° Nombre d'EPCI en 2019, évolution quantitative depuis la loi du 7 août 2015 ;

° Analyse de l'évolution du phénomène des communes nouvelles (motivations de création, conséquences de l'instauration d'une commune nouvelle) ;

° Présentation de la carte des EPCI en Région Bretagne et dans le

département d'Ile et Vilaine ;

° Rappel dichotomique des différentes formes d'intercommunalité :  
Quelles différences entre CC, CA, CU et métropoles / Les instances  
de gouvernance (conseil communautaire, bureau, commission des  
maires) ;

° Rappel des régimes fiscaux de l'intercommunalité : fiscalité  
additionnelle / Fiscalité professionnelle unique ;

° Rappel des principaux textes en matière d'intercommunalité depuis  
20 ans : de 1999 à 2019 ;

= Loi du 12/7/1999 (Chevènement), Loi du 13 août 2004, Rapport de  
la Cour des Comptes de 2005, Loi du 16/10/2010, Loi du 27/01/2014  
(MAPTAM), Loi du 7 août 2015 (NOTRE), projet de loi Engagement et  
Proximité ;

° Le contexte financier ambiant : Principe de contractualisation sur  
l'évolution des dépenses de fonctionnement, diminution de la DGF  
entre 2014 et 2017, révision des valeurs locatives ;

° Les enjeux de la réforme fiscale à venir : suppression de la TH  
communale et transfert du FB (foncier bâti) départemental au bloc  
communal

## 2. Les bases de l'intercommunalité : Compétences et Transfert de compétences

° Rappel des préalables : compétences obligatoires, optionnelles et  
facultatives / Compétences exclusives et partagées (soumises à la  
définition de l'intérêt communautaire) = présentation sous tableau  
synoptique + Présentation des textes de loi

° Les enjeux du transfert de compétence :

- La procédure et le calendrier de transfert de compétence

- Les conséquences RH du transfert de compétence

- Les conséquences patrimoniales du transfert de  
compétence

- Les conséquences financières du transfert de compétence :  
évaluation du transfert de charges, rapport de la CLECT,  
évolution de l'attribution de compensation, CIF et impacts sur

la DGF intercommunale (présentation de cas pratiques)

**JOUR 2 (Possibilité d'un « débordement » de thématiques vues en jour 1 sur le jour 2)**

3. L'organisation interne dans la relation Commune / EPCI

° Mutualisation de services et services communs dans la relation Communes / EPCI : modalités d'instauration d'un service commun en matière fonctionnelle et opérationnelle

° Mutualisation par voie de prestation de services : comment exercer une compétence enfance jeunesse en recourant à la prestation des communes membres ?

- Analyse d'une convention de prestation de services entre commune et EPCI pour l'exercice d'une compétence en matière périscolaire.

4. Les enjeux de la fusion d'EPCI

° Rappel succinct de la notion de « pouvoirs exorbitants » de l'Etat en matière de fusion d'EPCI (loi du 7 août 2015 ayant abouti à près de 500 processus de fusion imposés)

° La procédure de fusion des EPCI et ses conséquences RH, financières et juridiques

5. L'action sociale dans les intercommunalités

° Le contenu de la compétence action sociale et l'intérêt d'une classification des compétences éducatives en matière d'action sociale communautaire depuis la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 ;

- ° Le « saucissonnage » des compétences éducatives : scolaire / périscolaire / extrascolaire / petite enfance = intérêts et enjeux d'une prise de compétence partielle OU totale ;
- ° Le CIAS : intérêt de la création / relations EPCI – CIAS / CCAS – CIAS / Communes membres – CIAS ;
- ° Les relations EPCI / CAF : habilitation à contractualiser dans le cadre de l'application des principes de spécialité et d'exclusivité ;
- ° Les partenaires des EPCI : Le contrôle de légalité (rôle et influence) ; Bureaux d'études (distinction MO, AMO, Maîtrise d'œuvre dans les modalités d'accompagnement), associations d'élus et centres de ressources (SVP, Territoires conseils..).

## Méthodes mobilisées

Un fil conducteur sous forme de support PPT  
Pour chaque concept : un retour d'expérience concret permettant d'étayer concrètement les enjeux et la portée des idées développées (ex : présentation d'une analyse financière permettant de comprendre l'intérêt d'un transfert de compétence en matière extrascolaire)  
Le développement d'exemples de missions réalisées en lien avec les actions portées / soutenues par les CAF en matière d'Action Sociale

Modalités d'évaluation et de validation:

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation** : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud** : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid** : réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi** : Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation



---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,  
d'accompagnement aux personnes  
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,  
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**

---